



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de résolution de PPCMOI

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 29 avril 2024, a adopté une résolution concernant une demande en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **27 mai 2024**, à 19 h 30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny sur ce projet de résolution.
3. Ce projet de résolution vise à permettre le lotissement et la construction de 6 bâtiments résidentiels à usage de 6 logements, et d'un bâtiment résidentiel de 9 logements sur les lots 6 624 183 à 6 624 187 situés dans le développement des écoliers, alors que des normes d'usage (6 logements), de marges d'implantation, d'aménagement des stationnements, et de profondeur et de superficie de lot sont dérogatoires.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de résolution ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce premier jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate

